



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE  
Séance du 18 décembre 2019

Numéro et objet de la  
délibération

2019\_12\_06

FONCIER

DENOMINATION DE  
VOIRIE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZORLA Yves, Maire.

Étaient présents :

Patrick PANNETIER, Patricia CHENEL, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATÈ, Alexia PIERINI, Frédéric BERNE, Manon CROUSIER, Adjoints.  
Marie-Noële PELLATON, Michel AGNEL, Pascal LENTHERIC, Myriam IGHIR, Jean-Luc CANILLOS, Jennifer CHAPUIS-FAURE (à 18h40), Séverine LANEZ, Romain BERLEMONT, Jonathan MIGNE, Anaïs MARCADENT, Sophie BORNE, Gérard PRIVAT, Philippe PECOUT, Martial GARCIA, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Jocelyne MOSCATO donne procuration à Patrick PANNETIER  
Jean-Luc ANTOINE donne procuration à Jessica ABATE  
Laurence PESTEL donne procuration à Jean-Claude MAGES  
Olivier SUAREZ donne procuration à Michel AGNEL  
Maha OUTALEB donne procuration à Martial GARCIA

Absents : Jonathan PAVON et Ingrid SOLER

RAPPORTEUR :  
Manon CROUSIER

Secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'utilité publique du dénommer cette voie afin de faciliter la localisation de cet ensemble, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toute fin utile,

Considérant la vérification complète du plan de la commune avec le Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) et le service Urbanisme,

Considérant que le lotissement « Les Terres de Taman » a été accepté en date du 7 février 2018 à l'aménageur BAMA et qu'il est primordial de nommer la voie privée que traverse ce lotissement,

Considérant l'accord de la famille BORNE,

Considérant l'avis de la commission d'urbanisme en date du 17 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer la rue privée, située à l'intérieur du lotissement « Les Terres de Taman » :

« Rue Paul BORNE, Maire de 1945 à 1947 »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Yves CAZORLA

